

FÉDÉRATION FRANÇAISE SPORTIVE DE TWIRLING BATON

Délégation de Pouvoirs accordée par Arrêté Ministériel du 31 décembre 1985
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français

21 Quater, rue de Ruffigny 86240 ITEUIL
Tél. 0805 690 382 accueil@ffstb.fr



Iteuil le 8 novembre 2020,

Aux

Présidents de clubs,

Copie aux
Présidents de Ligue, CID et CD,
Membres du CODIR,

Objet : Report date limite prises de licences et inscriptions championnat,
Courrier du CNOSF au Ministère du 6 novembre 2020,

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Depuis le CODIR des 17 et 18 octobre, les mesures restrictives du gouvernement prises face à la reprise de l'évolutivité de la COVID 19, nous ont donc rattrapées pour un temps indéterminé.

Cela entraîne de nombreuses conséquences au niveau des clubs, des licenciés et des pratiquants.

Pour les organes déconcentrés se pose notamment le problème de la tenue des Assemblées générales dont l'organisation en présentiel semble impossible compte tenu du confinement.

Le Comité Directeur Fédéral vient à une très large majorité (une seule voix contre) de décider de repousser la date limite d'organisation des AGE des OD, destinées à la mise à jour des statuts et RI au 14 février 2021.

A cette heure, il y a un déficit de plus de 25% au niveau des demandes de licences et de plus de 11% au niveau du nombre des clubs affiliés en tenant compte des nouvelles affiliations.

Le retard à l'affiliation et donc à la prise de licences par les clubs est dû en grande partie à une certaine appréhension de l'avenir, des dirigeants de club, des parents et de nos jeunes, ce qui est compréhensible.

Nous devons cependant vous rappeler, l'article 2.2 des statuts fédéraux : *.../...Tous les membres adhérents des associations affiliées doivent être titulaires d'une licence fédérale. En cas de non-*



FÉDÉRATION FRANÇAISE SPORTIVE DE TWIRLING BATON

Délégation de Pouvoirs accordée par Arrêté Ministériel du 31 décembre 1985
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français

21 Quater, rue de Ruffigny 86240 ITEUIL
Tél. 0805 690 382 accueil@ffstb.fr

respect de cette obligation par une association affiliée, une sanction pourra être appliquée dans les conditions prévues au règlement disciplinaire.../...

Ce retard est dû aussi sans aucun doute, à la demande de pièces complémentaires qui n'étaient pas exigées les saisons précédentes (fiche honorabilité, PV d'AG, récépissé, etc.) pour le renouvellement de l'affiliation et qui sont plus difficiles à fournir compte tenu du confinement.

La pandémie finira bien par être vaincue et la Fédération mettra en place un plan de relance.

Aussi il est important de garder toutes nos structures actives administrativement avec au moins l'affiliation et la prise de licences pour au minimum le Président, Trésorier et Secrétaire.

Au niveau fédéral je vais étudier tous les dossiers dont une difficulté empêche l'affiliation.

J'ai pris la décision de reporter, dans un premier temps, la date limite de prise d'une licence championnat sur l'application licences **au vendredi 4 décembre 2020 - 16h**, heure métropole.

Dans l'incertitude, il est toujours possible de prendre des licences Minitwirl, Sportive ou autres et de les transformer ensuite en licences championnat en réglant la différence de coût.

Ainsi jusqu'au mardi 8 décembre - 16h, vous aurez la possibilité si besoin de modifier un type de licence en licence championnat. Cela signifie que vous devrez absolument profiter de cette période pour vérifier que tous les athlètes que vous souhaitez inscrire en compétition possèdent bien une licence type championnat.

J'ai pris aussi la décision de reporter la date limite d'inscription sur le logiciel fédéral « Application Compétition », **au samedi 12 décembre -16h**.

Nos référents COVID fédéraux travaillent à la révision du calendrier des compétitions.

Nous devons plus que jamais être unis et solidaires.

Prenez soin de vous et à très bientôt.

Jean Patrick ROUSSET
Président Fédéral

PJ : courrier du CNOSF au Ministère qu'il me semble important de partager à tous les clubs